



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/03/2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 18	
Nombre de suffrages : 19	<p><b><u>Etaient présents :</u></b> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion</p> <p><b><u>Procuration(s) :</u></b> M. DEVISE Michaël donne pouvoir à M. GINÉ Elios</p> <p><b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b></p> <p><b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> M. DEVISE Michaël</p> <p>A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : M. CORRAL Anjel</p>
<b><u>Date de convocation</u></b> 14/03/2023	
<b><u>Date d'affichage</u></b> 14/03/2023	
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	

**Numéro interne de l'acte : 2023-16**

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE - Remise de cadeaux de fin d'élémentaire aux élèves de CM2**

Rapporteur : Monsieur Joël COURBIS

Monsieur le rapporteur rappelle que, depuis 2009, le conseil municipal a alloué chaque année une aide financière exceptionnelle aux associations de parents d'élèves en vue de participer financièrement, pour moitié, à l'acquisition des dictionnaires des élèves de CM2. Depuis juillet 2022, le dictionnaire est remplacé par une calculatrice et un livre.

Monsieur le rapporteur ajoute qu'en accord avec les enseignants, l'Amicale Laïque a proposé de reconduire cette opération en fin d'année scolaire 2022-2023.

Lors du conseil d'école du second trimestre, les enseignants des CM2 ont indiqués que certains élèves de CM2 préféreraient avoir un dictionnaire à la place d'une calculatrice.

Monsieur le rapporteur propose que la commune de CORNAS participe à l'acquisition d'une calculatrice et d'un livre, ou à l'acquisition d'un dictionnaire (selon la préférence des enfants) pour chaque élève de CM2.

Le Conseil Municipal,  
Monsieur le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité.

**Article 1** : de participer financièrement, pour moitié, à l'acquisition des cadeaux de fin d'année scolaire pour les élèves de CM2.

**Article 2** : les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance  
M. CORRAL Anjel



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane

  
